

Rapport d'activité 2017

Rapport d'activité 2017 de la Plateforme RSE



SOMMAIRE

Installée en juin 2013 par le Premier ministre à la demande des parties prenantes, la Plateforme RSE est un espace de dialogue, de concertation et de construction de propositions. La plateforme entend notamment promouvoir la RSE, tant à travers les politiques publiques qu'à travers le soutien aux initiatives volontaires des acteurs privés, valoriser les pratiques exemplaires et favoriser la concertation des parties prenantes en amont et en appui aux négociations de normes internationales.

Depuis mars 2017, la Plateforme RSE trouve sa source réglementaire à l'article 5 du décret n° 2013-333 du 22 avril 2013 modifié par le décret n° 2017-392 du 24 mars 2017 : « *Une plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises est créée au sein de France Stratégie. Elle regroupe les administrations compétentes, les organisations représentant les entreprises et le monde économique, les organisations syndicales de salariés, des représentants de la société civile et de la recherche. Elle émet des avis sur les questions qui lui sont soumises et formule des recommandations sur les questions sociales, environnementales et de gouvernance soulevées par la responsabilité sociétale des entreprises.* »

AVIS ET CONTRIBUTIONS ADOPTES.....	5
TRAVAUX ENGAGES.....	9
SUITES DES RECOMMANDATIONS.....	12
PRISES DE PAROLE DE LA PLATEFORME.....	16
SEMINAIRES ORGANISES SOUS LE PARRAINAGE DE LA PLATEFORME RSE.....	21
ACTIVITE DES INSTANCES.....	24



AVIS ET CONTRIBUTIONS ADOPTES

La Plateforme RSE fait toute recommandation qu'elle juge pertinente, répond aux saisines gouvernementales et participe aux consultations auxquelles des autorités nationales ou internationales souhaitent l'associer.

Réponse à la consultation de la Commission européenne sur les lignes directrices en matière de *reporting* extra-financier

février 2017

La Plateforme RSE avait déjà contribué en avril 2016 à la consultation lancée par la Commission européenne sur le projet de lignes directrices non contraignantes sur la méthodologie applicable à la communication des informations extra-financières.

Le 24 février 2017, elle a adressé au vice-président de la Commission européenne chargé de la stabilité financière, des services financiers et de l'Union du marché des capitaux une réponse à la consultation qu'il avait ouverte en février.

Avis sur le projet de lignes directrices de l'OCDE sur la conduite responsable et la diligence raisonnable des entreprises

février 2017

La Plateforme RSE a adressé au secrétaire général de l'OCDE ses commentaires sur la deuxième version du projet de Lignes directrices de l'OCDE sur la conduite responsable et la diligence raisonnable des entreprises. Ces commentaires seront publiés par l'OCDE.

Avis sur le projet de transposition de la directive 2014/95/UE

février 2017

La directive européenne 2014/95/UE, adoptée en octobre 2014, introduit de nouvelles règles relatives à la publication d'informations RSE par les entreprises qui dépassent certains seuils. Dans la perspective de sa transposition, la Plateforme RSE avait adressé au Gouvernement en juin 2015 ses recommandations portant sur les évolutions législatives et réglementaires souhaitables, ainsi que sur les modalités d'accompagnement des entreprises susceptibles d'être mises en œuvre. Dans le prolongement de ces travaux, la Plateforme RSE avait répondu, en juillet 2016, à la consultation ouverte par la direction générale du Trésor pour recueillir l'avis des parties intéressées.



A l'approche de l'échéance du délai de transposition, la Plateforme RSE a exprimé le souhait de se prononcer sur les projets de textes législatifs et réglementaires. Le 8 février 2017, la direction générale du Trésor a rendu publics ces projets de texte pour recueillir l'avis des parties prenantes avant le 1^{er} mars 2017.

La Plateforme RSE a répondu à cette consultation le 27 février. Sa réponse a été élaborée par le groupe de travail n°2 « *Comment améliorer la transparence et la gouvernance des entreprises* », réuni le 20 février, et adoptée par consensus par le bureau.

La Plateforme RSE s'est notamment félicitée de la prise en compte de plusieurs de ses recommandations. Elle a formulé des propositions pour améliorer la liste des catégories d'informations extra-financières publiées par les entreprises. Enfin, elle a souhaité être associée à l'élaboration d'un guide pratique d'accompagnement à l'attention des entreprises.

Contribution à la revue par les pairs du PCN français

avril 2017

Dans le cadre de la revue par les pairs du Point de contact national (PCN) français de l'OCDE, la Plateforme RSE a été invitée à répondre à une enquête. La présidente et le secrétaire permanent ont également participé à un échange avec l'équipe chargée de la revue par les pairs, le 20 avril 2017.

Les membres de la Plateforme RSE ont eu plusieurs occasions de travailler avec le PCN français, qui a notamment été auditionné par la Plateforme RSE en janvier 2014 dans le cadre du groupe de travail consacré aux implications de la responsabilité des entreprises sur leur chaîne de valeur et en octobre 2016 dans le cadre du groupe de travail « Relations responsables entre donneurs d'ordre et fournisseurs ». De plus, certains membres de la Plateforme RSE participent aux rencontres organisées par le PCN français avec les acteurs de la société civile. Enfin, certains membres de la Plateforme RSE sont également membres du PCN français.

Les réponses apportées par la Plateforme RSE à l'enquête s'appuient sur les contributions à deux plans nationaux, pour le développement de la RSE et pour l'application des principes des Nations unies pour les droits de l'homme et les entreprises, adoptées en septembre 2016.

Avis sur la révision de la norme ISO 26000

avril 2017

La norme internationale ISO 26000 élaborée en 2010, définissant des lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale, est soumise par l'organisation internationale de normalisation (ISO) à un examen systématique au premier semestre 2017.

Pour contribuer à la position française portée par l'Afnor dans les négociations de l'ISO, la Plateforme RSE a rendu un avis, réaffirmant que la norme ISO 26000 est l'un des meilleurs instruments de promotion de la responsabilité sociétale des entreprises. L'avis a été adopté par le bureau le 28 avril 2017. Le secrétaire permanent a présenté cet avis le 29 mai, lors de la réunion de la commission Développement durable et responsabilité sociale de l'Afnor.

Avis sur les relations responsables entre donneurs d'ordre et fournisseurs. Recommandations pour la mise en œuvre de la diligence raisonnable

juillet 2017

L'augmentation de la sous-traitance, la multiplication des lieux de production et l'existence d'incidents parfois dramatiques dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ont conduit à l'émergence, dans les discussions internationales et dans le droit européen, de la question des mesures de vigilance que mettent en œuvre les entreprises.



Dans ce contexte, le Premier ministre a demandé à la Plateforme RSE de contribuer à la définition et à l'élaboration du contenu de ces mesures de vigilance.

La Plateforme RSE a répondu à cette demande en inscrivant ses travaux dans le cadre développé par les grandes institutions internationales (Nations unies, OIT, OCDE), en reprenant à son compte les quatre grands principes nécessaires à la mise en œuvre efficace de la diligence raisonnable : identifier et évaluer, prévenir et atténuer, remédier et rendre compte.

Le projet d'avis a été finalisé par le groupe de travail « Relations responsables entre donneurs d'ordre et fournisseurs » en mars 2017. Il a été adopté par le bureau le 28 avril, puis par l'assemblée plénière le 10 juillet.

Expérimentation de labels RSE sectoriels : appel à candidature

juillet 2017

Pour mobiliser les entreprises, étayer son diagnostic et formuler des propositions, la Plateforme RSE souhaite s'appuyer sur une expérimentation de labels RSE sectoriels adaptés aux très petites entreprises (TPE), aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Elle a lancé en juillet 2017 un appel à candidature pour sélectionner les fédérations professionnelles sectorielles qui prendront part à cette expérimentation. Il est ouvert jusqu'au 31



mars 2018. Le secrétaire permanent de la plateforme a présenté cet appel à candidature à plusieurs occasions : lors d'une réunion de la commission Développement durable de la CPME, le 13 septembre, lors d'une réunion du CEDAP, le 29 septembre et lors d'une réunion de la *Foreign Trade Association*, le 27 octobre.

L'expérimentation se déroulera durant 18 mois à compter de la sélection des fédérations participantes. La Plateforme RSE élaborera à la fin de cette expérimentation un diagnostic et des recommandations, destinées aux pouvoirs publics et aux fédérations professionnelles.



TRAVAUX ENGAGES

Trois groupes de travail thématiques ont été actifs en 2017 : « Relations responsables entre donneurs d'ordre et fournisseurs », jusqu'en juillet, « RSE et environnement » et « RSE et territoires ».

GT « Relations responsables entre donneurs d'ordre et fournisseurs »

Animateur : Pierre-Yves Chanu (vice-président)

Corapporteuses : Brigitte Dumont (ANDRH) et Sabine Gagnier (Amnesty International)

Conformément au mandat confié par le Premier ministre en décembre 2015, la Plateforme RSE a travaillé à la définition et l'élaboration du contenu des mesures de vigilance ou des procédures de diligence raisonnables à mettre en œuvre par les entreprises. Ces travaux se plaçaient dans la continuité de ceux menés précédemment par la Plateforme RSE dans le cadre de son groupe de travail sur « Les implications de la responsabilité des entreprises sur leur chaîne de valeur ».

L'enjeu d'une meilleure connaissance et d'un meilleur contrôle de leurs chaînes de valeur par les sociétés mères et donneuses d'ordre est une question fondamentale, au cœur des enjeux internationaux. En témoigne la 105^e session de la Conférence internationale du travail de juin 2016 dont un des thèmes de travail était « Travail décent et chaînes d'approvisionnement mondiales ».

Alors que la directive européenne sur le *reporting* extra-financier prévoit la publication des procédures de diligence raisonnable mises en œuvre, et que l'OCDE se prépare à publier un guide pour l'application de ses Principes directeurs et la mise en œuvre de mesures de diligence raisonnable, cette question apparaît comme un enjeu essentiel pour les entreprises, soucieuses de respecter les droits de l'homme et l'environnement tout au long de leur chaîne de valeur.

Si les entreprises ont une responsabilité centrale, d'autres acteurs ont également un rôle à jouer : les Etats qui ont l'obligation de protéger lorsque des tiers, y compris des entreprises, portent atteinte aux droits de l'homme ; les partenaires sociaux, qui ont un rôle important dans le dialogue, permettant l'élaboration et la mise en pratique efficace de meilleures

conditions de travail et de respect des droits de l'homme, et la société civile. C'est sur ces questions que le groupe de travail « Relations responsables entre donneurs d'ordre et fournisseurs » a été appelé à se prononcer.

La feuille de route du GT avait été présentée en assemblée plénière en juillet 2016. Le GT avait commencé ses travaux dès juillet, avec l'audition de la direction générale du Trésor, puis des membres du Point de contact national (PCN) français. Il a organisé un séminaire d'une journée, le 3 novembre 2016, adoptant des méthodes d'animation innovantes, sous la forme d'un « world café ». Le GT s'est réuni le 18 janvier 2017 autour de la réponse de la plateforme à la consultation de l'OCDE relative au Guide sur la conduite responsable et la diligence raisonnable des entreprises. Il s'est ensuite réuni à deux reprises autour du projet d'avis, les 14 février et 14 mars. Le projet d'avis a été adopté par le bureau le 28 avril, puis par l'assemblée plénière le 10 juillet.

GT « RSE et environnement »

Animateur : Sylvain Boucherand (vice-président)

Corapporteurs : Geoffroy de Vienne (CFTC), Alain Pierrat et Aurore Fries (UIC)

La feuille de route du GT avait été présentée en assemblée plénière en juillet 2016. Dans un premier temps, le GT s'est penché sur l'élaboration d'un état des lieux sur la place occupée par l'environnement dans les démarches RSE ; l'économie circulaire, en tant que voie d'avenir pour la protection de l'environnement ; le rôle de levier qui peut jouer la mise en œuvre des ODD pour la RSE et vice-versa.

Dans un second temps, le groupe étudiera la prise en compte de l'environnement dans la gouvernance d'entreprise et la responsabilité environnementale, dans ses dimensions de prévention et de réparation du préjudice écologique, dans l'entreprise et au sein de sa chaîne de valeur.

Le GT a mené de nombreuses auditions : l'entreprise Compta durable sur la thématique de la comptabilité environnementale, le 7 décembre 2016 ; l'entreprise TDV sur l'impact environnemental, le 5 janvier 2017 ; l'entreprise LVMH sur la thématique de l'impact environnemental, l'entreprise Eco-systèmes sur la thématique de l'économie circulaire et le Programme des Nations unies pour l'environnement sur la thématique des Objectifs du développement durable, le 27 janvier.

Le GT s'est réuni les 3 et 28 mars. Il a ensuite poursuivi ses auditions, sur la thématique des Objectifs du développement durable : la délégation au développement durable du ministère chargé de l'environnement et la Plate-forme pour le commerce équitable, le 28 avril 2017 ; l'Agence française de développement, l'IDDRI, l'entreprise Véolia (membre du Comité 21) et le Global Compact France, le 25 mai 2017.

Le GT s'est réuni autour du projet de rapport : les 8 juin, 15 juin, 11 juillet, et 30 août 2017. Il a ensuite poursuivi ses auditions, avec l'entreprise Fleury Michon, le 24 octobre et l'Agence française pour la biodiversité, le 13 novembre.

Le GT « RSE et environnement » présentera ses conclusions au premier semestre 2018.

GT « RSE et territoires »

Animatrice : Hélène Valade (présidente)

Corapporteurs : Patrick Bonnet (FACE), Bénédicte Sergent (CCI France)

La feuille de route du GT a été présentée en assemblée plénière en juillet 2017. Elle comprend trois axes de travail.

Premier axe : entreprises et développement local. Comment caractériser les liens et les enjeux entre entreprise et territoire ? Comment évaluer les impacts territoriaux de l'activité de l'entreprise ? Quelles politiques territoriales pour soutenir les entreprises dans une démarche responsable ? Pour formuler un diagnostic et élaborer des recommandations adressées aux différentes parties prenantes, le GT procèdera à plusieurs auditions et élaborera sur cette base un projet d'avis de la Plateforme RSE.

Deuxième axe : initiatives RSE territoriales. Pour formuler un diagnostic sur les premières initiatives locales pour la RSE et élaborer des recommandations, le GT procèdera à un inventaire des acteurs locaux et de leurs actions, mènera plusieurs auditions et élaborera sur cette base un projet d'avis de la Plateforme RSE. Le GT consultera les acteurs locaux pour proposer des modalités d'articulation des initiatives multi-parties prenantes locales avec les travaux de la Plateforme RSE et élaborera sur cette base une proposition destinée à être adoptée par l'assemblée plénière.

Troisième axe : expérimentation des labels sectoriels. Le projet d'expérimentation de labels sectoriels à dimension territoriale vérifiés par une tierce partie compte parmi les sujets qui ont conduit au lancement du GT « RSE et territoires ». Un appel à candidature a été lancé en juillet 2017, le GT « RSE et territoires » assurera le suivi de la mise en œuvre de l'expérimentation.

Le GT s'est réuni le 20 juin pour débattre de son programme de travail, et auditionner le Comité 21. Il s'est à nouveau réuni le 30 août pour arrêter un programme d'auditions :

- le 27 septembre, le GT a auditionné Pierre Baret, professeur en économie appliquée à l'ESC La Rochelle, Muriel Maillefert, professeure d'aménagement à l'université Lyon 3, et Vincent Baholet, délégué général de la fondation FACE ;
- le 13 octobre, le GT a auditionné Bénédicte Sergent, directrice développement durable de CCI France, Olivier Aspe, responsable du dispositif ACTIF, responsable Espace Entreprises et réseaux – CCI de Montauban, Tarn-et-Garonne, Thomas Binet, directeur du Vertigo Lab, Frédéric Dupouy et Véronique Lévy, co présidents de CoreKap et Isabelle Cadet, maître de conférences en droit à l'IAE Paris Sorbonne Business School ;
- le 6 novembre, le GT a auditionné Isabelle Perru-Poupon, déléguée générale et directrice du développement durable de la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP) Ile-de-France, Philippe Jouanny, dirigeant de la PME NEOVA, président de la FEP Île de France et président délégué de la FEP nationale, et Françoise Bernon, déléguée générale du Labo de l'ESS ;
- le 21 novembre, le GT a auditionné Charles-Benoit Heidsieck, président du Rameau, et Sylvie Lebreton, au nom de Pigeon Loire Anjou, présidente de l'association UNICEM Entreprises Engagées, accompagnée d'Isabelle Videlaïne, secrétaire générale de l'UNICEM.

Le GT « RSE et territoires » présentera ses premières conclusions en 2018.



SUITES DES RECOMMANDATIONS

Très attentifs à la suite donnée à leurs travaux et à leurs propositions, les membres de la Plateforme RSE ont souligné à plusieurs reprises l'importance du suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations. A cette fin, le secrétariat permanent a recensé 300 recommandations formulées par la Plateforme RSE depuis son installation, et procède à une veille sur leur prise en compte par les pouvoirs publics et les parties prenantes.

Suites de la contribution pour le plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE

décembre 2016

A la demande du Premier ministre, la Plateforme RSE a élaboré une contribution pour le plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE. Un groupe de travail, constitué à cette fin en 2015, a mené pendant plus d'un an une réflexion sur la méthode et les moyens de développer la connaissance et la mise en œuvre de démarches de RSE en France.

En décembre 2016, la Plateforme RSE a transmis et publié sa contribution. Les membres de la Plateforme RSE attendent que, sur la base de ces propositions, un plan national soit élaboré, transmis à la Commission européenne conformément à son invitation adressée aux Etats membres en 2011, publié et mis en œuvre.

Suites de l'avis sur le plan national « Entreprises et droits de l'homme »

décembre 2016

Le *Plan national d'action pour la mise en œuvre des principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux droits de l'homme et aux entreprises* a été publié le 26 avril 2017 par le Gouvernement, puis transmis à la Commission européenne. Un tableau indiquant quel ministère est chargé de mettre en œuvre chacune des mesures est également publié. Le suivi et l'évaluation du plan national et des résultats des actions engagées seront assurés par la CNCDH.

Ce Plan national d'action s'appuie sur l'avis de la Plateforme RSE, adopté en assemblée plénière le 12 septembre 2016 et rendu public en décembre 2016. Il reprend une grande majorité des recommandations consensuelles formulées par la Plateforme RSE. Certaines d'entre elles ont été modifiées pour prendre en compte les actions déjà engagées.

Certaines actions figurent dans le plan national, sans apparaître dans l'avis de la Plateforme RSE. En effet, de nouvelles actions ont été inscrites afin de prendre en compte l'adoption de la loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. De plus, parmi les recommandations sectorielles, les actions ont été réorganisées par secteur, et des propositions ont été ajoutées (secteur agricole et alimentaire, domaine extractif).

Certaines recommandations consensuelles de la Plateforme RSE n'ont pas été reprises dans le plan national :

- N'a pas été retenue la recommandation de « *respecter la liste des territoires non coopératifs dans lesquels l'usage de véhicules financiers est interdit par l'AFD* ».
- N'a pas été retenue la recommandation d'« *engager l'Etat dans un effort d'information, d'exemplarité et de suivi de la mise en œuvre des principaux textes internationaux servant de cadre à la RSE, en particulier dans le domaine des droits de l'homme* ».
- Les recommandations de « *promouvoir la RSE et les droits de l'homme dans les accords internationaux en matière de commerce, de financement et d'investissement ; mieux associer les parties prenantes aux études d'impact préalables aux négociations commerciales au regard de la RSE ; veiller à ce que les clauses sociales et environnementales soient intégrées et respectées dans le cadre des accords ; renforcer le suivi et l'évaluation de ces accords* » sont citées dans le plan national d'action mais ne figurent pas dans une liste d'actions à mener.
- N'a pas été retenue la recommandation de « *promouvoir l'interopérabilité des référentiels d'audit et leur harmonisation par secteurs* », même si l'action du PCN français en vue de l'harmonisation des référentiels d'audit et la mutualisation des audits des fournisseurs, pour ce qui relève du domaine du textile et de l'habillement, est indiquée dans le plan national.

Une recommandation consensuelle de la Plateforme RSE a été reformulée dans le plan national : celui-ci indique que la France veillera au « *respect* » des recommandations formulées par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, dans son avis du 24 juin 2016, quand la Plateforme RSE recommandait que la France veille à leur « *suivi* ».

Suites de l'avis sur le projet de lignes directrices de l'UE sur le reporting extra-financier

février 2017

La Plateforme RSE a adressé en février 2017 sa réponse à la consultation publique de la Commission européenne portant sur le projet de lignes directrices non contraignantes sur la méthodologie applicable à la communication des informations extra-financières.

La Commission européenne a publié la version finale de ces lignes directrices le 5 juillet 2017. Ces lignes directrices prennent en compte les observations formulées par la Plateforme RSE.

Suites de l'avis sur le projet de lignes directrices de l'OCDE sur la conduite responsable et la diligence raisonnable des entreprises

février 2017

La Plateforme RSE a adressé à l'OCDE ses commentaires sur la deuxième version du projet de Lignes directrices de l'OCDE sur la conduite responsable et la diligence raisonnable des entreprises. Ces commentaires seront publiés par l'OCDE.

Suites de l'avis sur le projet de transposition de la directive 2014/95/UE, dite « directive RSE »

février 2017

La Plateforme RSE a publié en février 2017 son avis sur le projet de transposition de la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes.

L'ordonnance du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises a été publiée le 21 juillet 2017, et le décret du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance a été publié le 11 août 2017.

Plusieurs recommandations de la Plateforme RSE ont été prises en compte.

En cohérence avec le texte de la directive, les textes de transposition prévoient l'obligation pour les sociétés de produire les informations sur une base consolidée et de les inclure dans le rapport de gestion. Ils prévoient l'application du principe « appliquer ou expliquer » (*comply or explain*), en lien avec celle du principe de matérialité.

De plus, les textes de transposition ont complété la liste des catégories d'informations à renseigner dans la déclaration sur la performance non financière, ainsi que le recommandait la Plateforme RSE :

- en prenant notamment en compte : les nuisances lumineuses ; les mesures prises pour restaurer la biodiversité ; l'impact de l'activité de la société en matière de développement local (et non plus seulement régional) ;
- en séparant en deux catégories distinctes « *les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique* » et « *les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet* », de manière à distinguer entre adaptation et atténuation qui relèvent de deux approches différentes ;
- en rétablissant les trois catégories d'informations à renseigner dans la déclaration sur la performance non financière qui ne figuraient pas dans le projet de décret soumis à consultation, alors qu'elles figuraient les dispositions en vigueur.

Deux recommandations n'ont pas été totalement prises en compte.

La Plateforme RSE s'était exprimée en faveur de l'abandon de la distinction entre sociétés cotées et sociétés non cotées en ce qui concerne les catégories d'informations à renseigner dans la déclaration sur la performance non financière. Cette proposition n'a été que

partiellement prise en compte. Certaines catégories d'information à renseigner, qui ne concernaient que les sociétés cotées, ne sont plus limitées à celles-ci. Ne concernent cependant toujours que les sociétés cotées les catégories d'informations : « *Actions engagées pour prévenir la corruption* » ; « *Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ; à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ; à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ; à l'abolition effective du travail des enfants* » ; « *Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme* ».

La Plateforme RSE a appelé l'attention du Gouvernement sur l'intérêt qui s'attacherait à ce qu'un guide pratique d'accompagnement à l'attention des entreprises soit élaboré et publié rapidement. Ce guide n'a pas été publié.



PRISES DE PAROLE DE LA PLATEFORME

Participation au colloque « *La fabrique du consensus* » à l'université Paris-Dauphine *26 janvier 2017*

La Plateforme RSE a publié en décembre 2016 une contribution pour le plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE et un avis sur le plan national pour l'application des principes directeurs des Nations Unies pour les droits de l'homme et les entreprises.

Ces documents ont été l'objet, pour la première fois, d'une présentation publique le 26 janvier dernier à l'Université Paris-Dauphine.



Quel est le contenu de ces documents ? Comment et sur quels points le consensus s'est-il construit ? Quels sont les points sur lesquels des conceptions divergentes ont été actées ? La table-ronde, animée par Françoise Quairel-Lanoizelée (DRM-Université Paris-Dauphine), et modérée par Arnaud Mias (professeur de sociologie à l'Université Paris Dauphine), s'est tenue en présence des membres de la plateforme qui ont contribué à l'élaboration de ces deux contributions.

Colloque « *RSE, place de l'entreprise dans la société. Quels engagements de la France ?* » au Palais d'Iéna *6 avril 2017*

Réunies par la Plateforme RSE, toutes les parties prenantes de la RSE avaient lancé, en novembre 2014, au Palais d'Iéna, leurs travaux pour un plan national d'actions. Après deux ans de concertation entre réseaux d'entreprises, partenaires sociaux, ONG, chercheurs et institutions publiques, les conclusions de ces travaux ont été remises au Gouvernement.

C'est pour les présenter et débattre des perspectives de la RSE que la Plateforme RSE a invité les parties prenantes, le 6 avril 2017, au Palais d'Iéna, siège du CESE. Le colloque a été ouvert par Patrick Bernasconi, président du CESE, et conclu par Hélène Valade, présidente de la Plateforme RSE, et Michel Yahiel, commissaire général de France Stratégie. Cet événement a rassemblé 230 participants. La Plateforme RSE en a publié les actes en juin 2017.



La première table ronde était consacrée à la présentation par leurs auteurs des contributions de la plateforme aux deux plans nationaux attendus – le plan national pour le développement de la RSE et le plan national « Entreprises et droits de l'homme ». La chercheuse Françoise Quairel-Lanoizelée en a formulé une analyse sémantique.

Pedro Ortùn Silvan a ensuite apporté l'éclairage de la Commission européenne, et a appelé à des synergies entre les initiatives des acteurs publics et privés de la RSE.

La seconde table ronde était consacrée à l'idée que les différentes parties prenantes se font de l'avenir de l'entreprise et de la place de celle-ci dans la société. Y participaient François Asselin, président de la CPME ; Olivier Chabrol, coprésident du Forum citoyen pour la RSE ; Marylise Léon, secrétaire nationale de la CFDT ; Nicolas Postel, président du conseil d'orientation du RIODD et Catherine Tissot-Colle, présidente de la commission RSE du Medef.

Hélène Valade, présidente de la Plateforme RSE, a émis en conclusion un appel solennel au Gouvernement pour qu'il adopte les deux plans nationaux, afin qu'ils puissent par la suite être transmis à la Commission européenne. En outre, elle a interpellé les candidats à la présidentielle sur leurs préconisations en matière de RSE.

Interventions auprès de parties prenantes de la RSE

La Plateforme RSE répond aux invitations d'instances qui mènent des travaux connexes.

Le secrétariat permanent participe par ailleurs à plusieurs groupes de travail (commission Développement durable et responsabilité sociale de l'Afnor ; groupe de travail sur le textile réuni par la direction des affaires européennes et internationales des ministères sociaux ; comité de pilotage du référentiel RSE en logistique réuni par la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer).

Secrétariat du Conseil national de la transition écologique, 23 janvier 2017

Dans le cadre de la préparation d'un livre blanc sur le dialogue environnemental national, réalisé par le Commissariat général au développement durable (CGDD), notamment pour rénover le Conseil national de la transition écologique (CNTE), le secrétaire permanent a présenté le fonctionnement de la Plateforme RSE au CGDD le 23 janvier 2017.

Cour de cassation, 25 janvier 2017

Hélène Valade, présidente de la Plateforme RSE, est intervenue lors de la séance inaugurale du cycle de séminaires « La responsabilité sociétale des entreprises » organisé par la Cour de cassation et l'Université Paris-Dauphine en 2017. François-Guy Trebulle (Ecole du droit de la Sorbonne), Sophie Schiller (Université Paris-Dauphine), Béatrice

Parance (Université Paris 8), Dominique Potier (député) et Emmanuel Picavet (Université Paris I) participaient également à cette première séance intitulée : « *L'appréhension de la RSE par le droit est-elle une nécessité ?* ».

Club de prospective territoriale de France Stratégie, 9 juin 2017

Le secrétaire permanent a présenté les travaux de la plateforme, notamment le GT « RSE et territoires », aux membres du Club de prospective territoriale de France Stratégie, le 9 juin, dans le cadre d'une séance consacrée à l'emploi et aux enjeux de développement durable.

Rencontres de l'entreprise responsable, 22 juin 2017

Hélène Valade, présidente de la Plateforme RSE, est intervenue lors des rencontres de l'entreprise responsable organisées au Musée des Confluences de Lyon le 22 juin 2017.

Forum RESET, 22 juin 2017

Le secrétaire permanent est intervenu lors de la troisième édition du Forum RESET organisée au Parc Chanot à Marseille le 22 juin 2017, sur le thème « *Local is beautiful, changeons le monde de l'intérieur !* ».

CNDSI, 9 octobre 2017

Le secrétaire permanent a présenté les travaux de la Plateforme RSE, notamment l'avis sur le plan national « Entreprises et droits de l'homme » et l'avis sur les relations responsables entre donneurs d'ordre et fournisseurs au Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI), au ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le 9 octobre, dans le cadre du groupe de travail sur la contribution du secteur privé français au développement.

CESER Occitanie, 25 octobre 2017

Le secrétaire permanent a présenté les travaux de la Plateforme RSE, et notamment le GT « RSE et territoires », lors d'une table ronde organisée à Toulouse le 25 octobre pour analyser la mise en place et le développement d'actions en faveur de la RSE sur le terrain et pour vérifier la pertinence de la création d'une Plateforme RSE pour la région Occitanie.

Observatoire des partenariats, Le Rameau, 23 novembre 2017

Le secrétaire permanent a présenté les travaux de la Plateforme RSE le 23 novembre, à l'occasion du dixième anniversaire de l'Observatoire des partenariats, dans le cadre du colloque sur les impacts des alliances innovantes, le 23 novembre.

Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde, 24 novembre 2017

Hélène Valade, présidente de la Plateforme RSE, est intervenue lors du colloque annuel de la fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde (FARM), organisé le 24 novembre, au centre de conférences de l'OCDE, sur le thème de la contractualisation dans les filières agroalimentaires en Afrique.

Rencontre des équipes gouvernementales

Après l'installation du nouveau gouvernement, la Plateforme RSE a présenté ses contributions aux conseillers ministériels concernés par ses travaux. Elle a également évoqué avec eux les différents chantiers attendus pour le quinquennat, en matière de responsabilité sociétale des entreprises.

Ces rendez-vous ont été l'occasion d'échanger avec les représentants des ministères sur leurs attentes à l'égard du programme de travail de la plateforme.

Cabinet du Premier ministre, 19 juillet 2017

La présidente, les deux vice-présidents et le secrétaire permanent de la plateforme ont rencontré Nathanaël Mason-Schuler, conseiller technique financement de l'économie et investissements au cabinet du Premier ministre, le 19 juillet 2017.

Cabinet du ministre de l'économie et des finances, 19 juillet 2017

La présidente, les deux vice-présidents et le secrétaire permanent de la plateforme ont rencontré Emmanuel Monnet, conseiller Financement de l'économie au cabinet du ministre de l'économie et des finances, le 19 juillet 2017.

Cabinet du ministre de la transition écologique et solidaire, 29 septembre 2017

La présidente, les deux vice-présidents et le secrétaire permanent de la plateforme ont rencontré Thomas Lesueur, directeur du cabinet adjoint chargé du budget, des finances, des ressources humaines et de l'économie sociale et solidaire, au cabinet du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, le 29 septembre 2017.

Cabinet de la ministre du travail, 26 octobre 2017

La présidente et le secrétaire permanent de la plateforme ont rencontré Claire Scotton, directrice adjointe du cabinet de la ministre du travail, le 26 octobre 2017.

Ministère de l'économie et des finances, 31 octobre 2017

Les deux vice-présidents, le secrétaire permanent de la plateforme et Natalia Pouzyreff, députée, membre du bureau de la plateforme, ont rencontré Agnès Touraine, présidente de l'IFA, co-pilote du chantier « partage de la valeur et engagement sociétal des entreprises » dans le cadre de la consultation sur le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), le 31 octobre 2017 au ministère de l'économie et des finances.

Cabinet de la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, 17 novembre 2017

La présidente, les deux vice-présidents et le secrétaire permanent de la plateforme ont rencontré Dominique Gombert, directeur du cabinet de la secrétaire d'Etat, directeur adjoint du cabinet du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, et Baptiste Perrissin-Fabert, conseiller économie et finances vertes et économie circulaire, le 17 novembre 2017.

Lettres aux membres

Pour informer régulièrement les membres de la Plateforme RSE sur les actualités de la plateforme (programme des réunions à venir, nouvelles désignations au sein de la plateforme) et sur les actualités des membres (événements, publications, appels à contributions), une lettre d'information par mail est préparée et envoyée par le secrétariat permanent. 8 numéros de cette lettre aux membres ont été envoyés en 2017.

Twitter : @PlateformeRSE

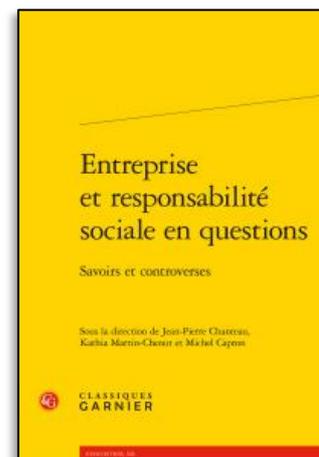
Afin de relayer les informations nouvelles mises en ligne sur le site, les événements organisés ou auxquels participe la Plateforme RSE, un compte Twitter de la Plateforme est alimenté par le secrétariat permanent, avec l'appui du *community manager* de France Stratégie. En novembre 2017, près de 800 tweets avaient été publiés, et plus de 1700 utilisateurs s'étaient abonnés aux informations de la Plateforme RSE.



SEMINAIRES ORGANISES SOUS LE PARRAINAGE DE LA PLATEFORME RSE

Un cycle de séminaires de recherche « *L'état des savoirs et controverses scientifiques sur les enjeux actuels de la RSE* » est organisé depuis 2016 sous le parrainage de la Plateforme RSE à l'initiative de scientifiques membres du pôle des chercheurs et développeurs de la RSE.

En avril 2017, un ouvrage intitulé « *Entreprise et responsabilité sociale en questions. Savoirs et controverses* » a été publié aux éditions Classiques Garnier à partir des travaux présentés lors des premiers séminaires de ce cycle, organisés en 2016. Il a été dirigé par Jean-Pierre Chanteau, Kathia Martin-Chenut, Michel Capron, membres du pôle des chercheurs et développeurs de la RSE.



Cinq séminaires de recherche ont ainsi été organisés, à France Stratégie ou à l'Ecole des Mines, depuis novembre 2016.

Quelles perspectives pour les accords-cadres internationaux ?

28 novembre 2016

Les accords-cadres internationaux (ACI) ont suscité beaucoup d'intérêt mais aussi d'interrogations depuis leur apparition à la fin des années 1990 : « Même si ces accords-cadres internationaux ne sont pas légalement contraignants et ne peuvent être considérés comme des conventions collectives [Sobczak : 2006], on peut présumer qu'ils ont davantage d'effets et de légitimité que des instruments unilatéraux comme les codes de conduite [Tørres et Gunnes : 2003]. »

Qu'en est-il aujourd'hui ? Quel bilan peut-on en tirer ? Dans une économie ouverte, peuvent-ils jouer le rôle que les accords de branche ont joué après la Seconde guerre mondiale pour

que les gains de productivité se transforment en progrès social ? À quelles conditions peuvent-ils promouvoir une telle dynamique régulatrice de l'investissement et des revenus, étant donné le faible nombre de marchés pertinents couverts par ces accords, même pour les branches (agroalimentaire, automobile...) où un nombre significatif d'ACI ont été signés ?

Un séminaire de recherche a été organisé le 28 novembre 2016 à l'école des Mines, avec Jean-Pierre Chanteau (Université Grenoble Alpes), Kathia Martin-Chenut (CNRS, UMR ISJPS Université Paris 1), Fabrizio Giacalone et Eléonore Evrain (Université Paris-Est), Udo Rehfeldt (IRES) et André Sobczak (Audencia Nantes).

Comment prendre en compte l'environnement ?

12 janvier 2017

Les représentations de l'environnement sont diverses. La notion de « terre foyer de l'humanité » (Déclaration de Rio, 1992) – qui promeut l'idée d'une communauté humaine unie par un destin commun, interdépendant – n'en est qu'une possible parmi d'autres. En effet, les sciences humaines et sociales traitent l'environnement naturel selon des approches différentes, plus ou moins complémentaires – ce qui traduit aussi la diversité des expériences de la nature que chacun de nous pratique, y compris dans nos fonctions économiques (en produisant ou en consommant, en se déplaçant ou en se logeant, etc.).

Un séminaire de recherche a été organisé le 12 janvier 2017 à l'école des Mines, avec Michel Capron (Université Paris-VIII), Kathia Martin-Chenut (CNRS, UMR ISJPS Université Paris-I), François-Guy Trebulle (Université Paris-I), Jacques Richard (Université Paris-Dauphine, DRM) et Gilles Rotillon (Université Paris-Ouest).

Qu'est-ce que l'entreprise ? Diversité et métamorphoses d'une idée qui reste neuve

31 janvier 2017

La diversité mais aussi l'évolution des pratiques et des conceptions en font de l'entreprise une notion complexe : les différentes structures juridiques, les modes de gouvernances pluriels et l'organisation du travail sont propres à chacune. La réflexion de ce séminaire a porté sur les modèles d'entreprise ainsi que la compréhension des représentations - erronées - d'une entreprise au modèle unique. Aussi, le rôle du droit face à l'entreprise et les enjeux qui se lient à la prise en compte de la multiplicité de ses réalités. Enfin, l'évolution des formes socio-productives depuis deux siècles a été abordée.

Un séminaire de recherche a été organisé le 31 janvier 2017 à France Stratégie, avec Michel Capron (université Paris 8, RIODD), Carley Hannoun (université Cergy-Pontoise, CRDE) et Hervé Dumez (École Polytechnique).

Qu'est-ce qu'une initiative volontaire ?

28 février 2017

La RSE est souvent présentée comme un ensemble d'actions relevant exclusivement de l'« initiative volontaire », seule capable d'une transition vers le développement durable dans un contexte concurrentiel. À l'opposé, d'autres affirment que le changement ne peut résulter que d'un volontarisme normatif (notamment réglementaire). Problème : d'un côté, pourquoi un individu adopterait-il spontanément une conduite qu'il n'avait pas auparavant ? De l'autre côté, pourquoi respecterait-il scrupuleusement une prescription, même réglementaire, par le seul fait de l'énoncer, alors qu'elle contredit ses comportements habituels et les bonnes raisons qui l'animent ?

Un séminaire de recherche a été organisé le 28 février 2017 à l'école des Mines, avec Kathia Martin-Chenut (CNRS, ISJPS, Université Paris-I), Jean-Pierre Chanteau (Université Grenoble Alpes, CREG, RIODD), Mireille Delmas-Marty (Collège de France) et Robert-Vincent Joule (université de Provence Aix-Marseille, Laboratoire de Psychologie Sociale).

Les normes : guides ou contraintes pour l'action ?

29 mars 2017

Lignes directrices, certifications, codes de conduite, chartes éthiques, normes ISO, le mot a-t-il toujours le même sens ? Norme, normalisation, normativité, juridicité, technicisation, autant de notions dont la portée juridique est inégale, le degré de contrainte graduelle, et qui interrogent les pratiques de RSE. L'enjeu de fait est autant économique que juridique et politique.

Un séminaire de recherche a été organisé le 29 mars 2017 à l'école des Mines avec Jean-Pierre Chanteau (université Grenoble Alpes, CREG, RIODD), Laurent Cappelletti (CNAM, LIRSA, ADERSE), Fleur Laronze (Université de Strasbourg) et Vincent Helfrich (ESC La Rochelle).



ACTIVITE DES INSTANCES

Les 50 organisations membres de la Plateforme RSE se réunissent en assemblée plénière. Elles désignent leurs 15 représentants au bureau et leurs représentants dans les groupes de travail thématiques. Enfin, elles sont conviées à des réunions ad hoc.

Deux réunions de l'assemblée plénière

Deux assemblées plénières ont été organisées dans les locaux de France Stratégie en 2017, le lundi 10 juillet et le mercredi 6 décembre.

Cinq réunions du bureau

Cinq réunions du bureau se sont tenues dans les locaux de France Stratégie en 2017 (25 janvier, 28 avril, 27 juin, 27 septembre et 24 novembre).

Vingt-neuf réunions de travail

Le GT « *Relations responsables entre donneurs d'ordre et fournisseurs* » s'est réuni à 4 reprises, les 3 novembre 2016, 18 janvier 2017, 14 février et 14 mars.

Le GT « *RSE et environnement* » s'est réuni à 14 reprises, les 16 novembre 2016, 7 décembre, 5 janvier 2017, 27 janvier, 3 mars, 28 mars, 28 avril, 15 mai, 8 juin, 15 juin, 11 juillet, 30 août, 24 octobre et 13 novembre.

Le GT « *RSE et territoires* » s'est réuni à 8 reprises, les 1er mars 2017, 12 avril, 20 juin, 31 août, 27 septembre, 13 octobre, 6 novembre et 21 novembre.

Trois réunions *ad hoc* ont été organisées : le 17 janvier 2017 avec M. Jacques Toubon, Défenseur des droits ; le 20 février 2017 pour élaborer l'avis de la Plateforme RSE sur le projet de transposition de la directive 2014/95/UE ; le 8 novembre 2017 autour du projet de référentiel RSE sectoriel en logistique, avec la DGITM.



ANNEXES

Organisations membres de la Plateforme RSE en 2017

(Liste arrêtée en novembre 2016)

Pôle des entreprises et du monde économique

AFEP - Association française des entreprises privées
AFG - Association Française de la Gestion Financière
ANDRH - L'Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines.
C3D - Collège des directeurs du développement durable
CPME - Confédération des petites et moyennes entreprises
Coop FR - Les entreprises coopératives
FIR - Forum pour l'investissement responsable
Global Compact France
MEDEF (2 sièges) - Mouvement des entreprises de France
OREE - Organisation pour le Respect de l'Environnement dans l'Entreprise
ORSE - Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises
Réseau Alliances - World Forum Lille
UIC - Union des Industries Chimiques
UPA - Union professionnelle artisanale

Suppléants

Coop FR *a proposé son siège de suppléant à Les Scop*
C3D *à l'Association Nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion (DFCG)*
Global Compact France *à Entreprises pour les Droits de l'Homme*
OREE *au CJD – Centre des jeunes dirigeants*
Réseau Alliances-World Forum Lille *au Réseau GRANDDE-Normandie*
UIC *à la Fédération des entreprises de propreté*

Pôle des organisations syndicales de salariés

CFDT - Confédération française démocratique du travail
CFE/CGC - Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres
CFTC - Confédération française des travailleurs chrétiens
CGT - Confédération générale du travail
FO - Force ouvrière
UNSA - Union nationale des syndicats autonomes

Pôle des organisations de la société civile

Amnesty International France
Association 4D – Association Dossiers et Débat pour le Développement Durable
CCFD - Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
FCRSE - Forum citoyen pour la RSE
FNH - Fondation pour la Nature et l'Homme
FNE - France Nature Environnement
Humanité et Biodiversité
Léo Lagrange Consommateurs
Les Amis de la Terre

Ligue des Droits de l'Homme (LDH)
SHERPA

Suppléants

Association 4D a proposé son siège de suppléant à l'Association Française des Petits Débrouillards (AFPD)
CCFD au Collectif de l'Ethique sur l'Etiquette
FCRSE à Peuples Solidaires
FNE au Réseau des Etudiants Français pour le Développement Durable (REFEDD)
Léo Lagrange Consommateurs à INECOSA-CGT

Pôle des chercheurs et développeurs de la RSE

ADERSE - Association pour le Développement de l'Enseignement et de la Recherche sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise
RIODD - Réseau International de Recherche sur les Organisations et le Développement Durable
CPU – Conférence des présidents d'universités
CGE – Conférence des grandes écoles
Comité 21 - Réseau des acteurs du développement durable
Consult'in France
FACE - Fondation Agir contre l'exclusion
ObsAR - Observatoire des achats responsables

Suppléants

La Conférence des Présidents d'Universités est représentée par l'Université de Strasbourg et l'Université de Paris-I (ISJPS).

Pôle des institutions publiques

Assemblée nationale
Sénat
CESE - Conseil économique, social et environnemental
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de l'Economie et des Finances
Ministère de la Justice
Ministère du Travail
Régions de France
CCI France - Chambres de Commerce et d'Industrie
CNCDH - Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme

Suppléants

CCI France a proposé son siège de suppléant à AFNOR-normalisation
Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a proposé le sien à la Direction des affaires européennes et internationales des ministères sociaux

Composition du bureau de la Plateforme RSE

(Composition en novembre 2017, résultant des élections du 30 novembre 2016 et des renouvellements des représentants en cours d'année.)

Pôle des entreprises et du monde économique

- **Mme Hélène Valade (C3D), présidente**
- M. Guillaume de Bodard (CPME)
- Mme Delphine Lalu (ORSE)
- M. Michel Laviale (MEDEF)
- M. Jean-Pierre Nacry (Réseau Alliances)

Pôle des organisations syndicales de salariés

- **M. Pierre-Yves Chanu (CGT), vice-président**
- Mme Marylise Léon (CFDT)
- M. Geoffroy de Vienne (CFTC)

Pôle des organisations de la société civile

- **M. Sylvain Boucherand (Humanité et Biodiversité), vice-président**
- M. Olivier Chabrol (Forum Citoyen pour la RSE)
- Mme Carole Peychaud (CCFD-Terre Solidaire)

Pôle des chercheurs et développeurs de la RSE

- M. Michel Capron (RIODD)
- M. Vincent Baholet (FACE)

Pôle des institutions publiques

- Mme Natalia Pouzyreff (Assemblée nationale)
- Mme Alexandra Bonnet (MTES-CGDD)

Secrétariat permanent de la Plateforme RSE

Le secrétariat permanent de la Plateforme RSE est chargé d'assurer la mise en œuvre des orientations décidées par l'assemblée plénière et le bureau. Il exerce une mission générale d'appui logistique et en rédaction auprès de la Plateforme.

Contact : plateformerse@strategie.gouv.fr

Secrétaire permanent

- M. Gilles Bon-Maury

Chargés d'études

- M. Arjuna Andrade jusqu'au 18 août 2017
- M. Antoine Dallet (en alternance), jusqu'au 15 septembre
- Mme Carine Jeuland (en alternance), à compter du 4 septembre
- Mme Solène Roisin à compter du 6 novembre

Stagiaires

- Mme Valentine Huet, jusqu'au 29 mars
- Mme Carine Jeuland, du 13 mars au 13 juillet
- Mme Morgane Stephan, à compter du 25 septembre

RETROUVEZ
LES DERNIÈRES ACTUALITÉS
DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



[francestrategie](https://www.facebook.com/francestrategie)



[@Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)

Les opinions exprimées dans ce rapport engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.



France Stratégie a pour mission d'éclairer les choix collectifs. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec les experts et les acteurs français et internationaux ; proposer des recommandations aux pouvoirs publics nationaux, territoriaux et européens. Pour enrichir ses analyses et affiner ses propositions France Stratégie s'attache à dialoguer avec les partenaires sociaux et la société civile. France Stratégie mise sur la transversalité en animant un réseau de sept organismes aux compétences spécialisées.